



Le **RAP**

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

BULLETIN D'INFORMATION | GÉNÉRAL

N° 2, 26 août 2022

Plants virosés et dommages associés dans les cucurbitacées et les solanacées

Dans plusieurs régions du Québec, des symptômes et des dommages associés au virus de la mosaïque du concombre (Cucumber mosaic virus - CMV) et à des Potyvirus ont été identifiés. Des champs de concombres, de courges, de courgettes, de citrouilles et de melons sont fortement atteints dans les régions de la Montérégie, de Laval, de Lanaudière, du Centre-du-Québec et de la Capitale-Nationale. Des cultures de haricots, de poivrons et de cerises de terre sont également affectées.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), l'Association des producteurs maraîchers du Québec (APMQ), les Producteurs de légumes de transformation du Québec (PLTQ) et La Financière agricole du Québec (FADQ) travaillent de concert pour informer les intervenants et documenter la problématique afin de faire progresser les connaissances pour trouver d'éventuelles solutions.

Pour les producteurs qui ne sont pas assurés auprès de la FADQ

L'APMQ a créé un [court sondage](#) pour cerner l'ampleur de la problématique. Nous vous encourageons fortement à le remplir.

Pour ces types de virus, il n'y a aucune intervention phytosanitaire qui est efficace. L'heure est à la constatation des dommages. Pour vos dossiers, nous vous suggérons de conserver un historique des dommages. Si vous soupçonnez des symptômes et des dommages de virus dans vos cultures, nous vous conseillons de conserver le plus d'informations possibles, dont :

- prendre des photos;
- identifier les cultures et les cultivars touchés;
- noter les champs et les superficies atteints;
- estimer les pertes.

Il est aussi possible d'envoyer un échantillon* au Laboratoire d'expertise et de diagnostic en phytoprotection (LEDP) du MAPAQ pour la détection de virus et conserver les résultats d'analyses lorsque vous les recevrez. L'analyse de ces échantillons sera sans frais.

Pour les producteurs qui participent au programme d'assurance récolte, il est important d'effectuer un avis de dommage dans les plus brefs délais auprès de la FADQ. Pour plus de détails sur la procédure, cliquez [ici](#).

*Étapes pour l'envoi d'échantillons

- Valider les symptômes présumés de virus avec votre conseiller agricole.
- Prélever et envoyer les parties aériennes de la plante (idéalement des feuilles) selon ces [modalités](#), pour une détection.
- Contrairement à ce qui est indiqué dans le formulaire, l'analyse des échantillons est gratuite. Toutefois, l'envoi postal est à la charge du producteur. Utiliser le code « virus CMV ». Consultez la [marche à suivre pour la demande d'analyse](#), pour vous aider au besoin.
- La présence du CMV et d'un virus de la famille de Potyvirus sera testée. Si un Potyvirus est détecté, l'identification de ce dernier sera effectuée plus tard à l'automne.

Il pourrait y avoir des délais de réponse un peu plus importants selon les arrivages d'échantillons.

Pour plus d'information sur l'évolution de la situation depuis les dernières semaines, vous pouvez consulter les communiqués du Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) suivants :

- [Avertissement Cucurbitacées N° 7 - 13 juillet 2022](#)
- [Avertissement Cucurbitacées N° 8 - 20 juillet 2022](#)
- [Avertissement Cucurbitacées N° 9 - 27 juillet 2022](#)
- [Avertissement Cucurbitacées N° 11 - 10 août 2022](#)
- [Avertissement Cucurbitacées N° 12 - 17 août 2022](#)
- [Avertissement Cucurbitacées N° 13 - 24 août 2022](#)
- [Avertissement Solanacées N° 14 - 25 août 2022](#)

Une mise à jour de la situation sera présentée dans les avertissements à venir.

Ce bulletin d'information a été rédigé par Marianne St-Laurent, agr., M. Sc., Isabelle Couture, agr., M. Sc. et Louise Thériault, agr. (MAPAQ). Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter [les avertisseuses des réseaux Cucurbitacées ou Solanacées ou le secrétariat du RAP](#). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.